



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E16027

VALABLE JUSQU'AU 02/03/2024

ÉDITÉ LE 09/02/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/01/2006  
153 670

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY 325698041

Siret : 325 698 041 00036

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2100940

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 42141902C

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 42141902C

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : DESTAS ET CREIB

64 AVENUE DE LA GARE  
91760 ITTEVILLE

Téléphone : 01 64 93 06 97  
Portable :

Fax : 01 64 93 08 70

Site Internet : www.destas-et-creib.fr

E-mail : direction@destasetcreib.com

Responsabilité légale :  
DESTAS GEOFFROY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure) Mention RGE	24/01/2020
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	17/02/2022
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.